REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2017-11-23-R-0970

commune(s) : Francheville

objet : **Arrêté conjoint avec l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpesportant sur la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) d'une capacité de 10 places par transformation de 10 places de la maison d'accueil spécialisée (MAS) Violette Germain pour personnes adultes handicapés**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

n° provisoire 9407

Nombre de pièces	Désignation des pièces ci-après annexées
1	Arrêté n° 2017/DSHE/DVE/ESPH/09/01 du 15 novembre 2017 pris conjointement entre l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon